

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS AVEC UNE TUBERCULOSE MALADIE PEU OU NON BACILLIFÈRE À LA SORTIE D'HOSPITALISATION DANS UNE PERSPECTIVE DE PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION CROISÉE



Donner les éléments saillants d'organisation pour sécuriser le retour de ces jeunes dans la structure sociale d'hébergement :

1. Organiser le retour : hébergement, accompagnement
2. Organiser la prise en charge thérapeutique : prise du traitement, suivi médical
3. Organiser la prise en charge pour protéger la collectivité : mesures barrières, durée d'application des mesures barrières
4. Organiser la prise en charge sociale : vie au quotidien, accompagnement et suivi

1 Organiser le retour

- **Identifier les professionnels sociaux mobilisés dans l'accompagnement et le suivi de ces jeunes** : idéalement privilégier une équipe restreinte
- **Définir le lieu d'hébergement** : privilégier un lieu où le risque d'interactions sociales est le plus faible : appartement plutôt que structure collective où ces jeunes pourraient, s'ils s'entendent bien partager un même lieu d'habitation. Ce choix permet de faciliter l'adhésion aux mesures barrières.
- **Réunir la dotation en équipements de protection individuelle (EPI) nécessaire pour la prise en charge (stock 15 jours minimum)** : masque FFP2, masque chirurgical, SHA
- **Former les professionnels identifiés dans l'accompagnement et le suivi de ces jeunes** : consignes des mesures barrières, formation au port des EPI (cf point 3)
- **Définir les modalités d'accompagnement et de suivi** : traitement (cf point 2), repas, scolarisation, stage, activités sportives (cf points 3 & 4)
- **Définir les règles de communication entre les acteurs impliqués dans la prise en charge de ces jeunes** : média (réunion, mail ...), rythme

2 Organiser la prise en charge thérapeutique

- **Transmettre la prescription de sortie d'hospitalisation** : traitement (ttt), modalités d'administration et durée
- **Accompagner la prise en charge médicamenteuse pour garantir l'observance au traitement** : prise supervisée obligatoirement par un professionnel de santé.
- **Suivre l'agenda des consultations médicales selon la prescription du médecin infectiologue**

3 Organiser la prise en charge pour protéger la collectivité

- **Professionnels** :
 - port de masque FFP2 lors de tout contact avec les patients
 - hygiène des mains avant et après le port du masque
 - élimination des masques après utilisation dans une poubelle déchets ménagers
- **Patients** :
 - port de masque chirurgical dès qu'ils quittent leur hébergement (neuf à chaque utilisation, bien porté (couvre nez, mouche et menton) et changé toutes les 4 heures
 - port de masque chirurgical dans des endroits clos (couloir, ascenseur ...)
 - aérer le logement : au minimum 3 fois/jour pendant 10 minutes, fenêtre grande ouverte, porte d'entrée fermée
 - activités physiques uniquement en extérieur, hors activités sportives collectives
- **Durée de maintien des mesures barrières selon la prescription du médecin infectiologue**

4 Organiser la prise en charge sociale

- **Maintenir l'arrêt de la scolarisation en présentiel pendant la durée de prescription des mesures barrières** : idéalement, trouver une alternative (cours à distance ...)
- **Maintenir l'arrêt de stage/travail en entreprise**
- **Maintenir l'arrêt des activités physiques collectives**
- **Maintenir l'arrêt de regroupement avec d'autres personnes (jeu collectif, fête ...)**
- **Mettre en place une solution de livraison de repas pour éviter toute prise de risque lors de courses**
- **Définir le suivi social** : rythme et modalités



De manière contemporaine, informer/sensibiliser l'ensemble des professionnels sociaux de la structure sociale d'hébergement de la situation épidémiologique pour qu'ils soient en capacité de repérer toute autre personne hébergée qui présenterait des symptômes évocateurs de tuberculose et d'alerter sans délai le responsable de la structure.